



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des éleveurs canins et félins

Question écrite n° 17052

Texte de la question

M. Julien Rancoule attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation des éleveurs canins et félins qui, malgré leur contribution essentielle au tissu rural notamment auprès des chasseurs et des éleveurs ovins, ne bénéficient pas d'un statut agricole reconnu. Cette absence de reconnaissance rajoute des difficultés pour leur accès aux aides et aux protections accordées aux autres acteurs agricoles, exacerbant les difficultés rencontrées, notamment en matière de fiscalité et de réglementations. De plus, M. le député souligne les défis spécifiques auxquels font face les éleveurs situés en zones défavorisées et de haute montagne, tels que l'accès limité aux ressources et l'isolement géographique, qui amplifient les coûts opérationnels et réduisent la compétitivité. Il l'interroge donc sur les mesures de soutien envisagées pour ces éleveurs, afin de garantir la viabilité de leurs exploitations et de contribuer au maintien de l'activité économique dans ces régions. Par ailleurs, la concurrence étrangère et les pratiques de certains particuliers mettent en péril la profession, en tirant les prix à la baisse et en compromettant la qualité et la traçabilité des animaux. M. le député l'interroge sur les stratégies envisagées pour protéger les éleveurs professionnels français de ces phénomènes déloyaux et pour promouvoir une production responsable et de qualité. Il appelle de ses vœux des actions concrètes afin de reconnaître et soutenir les éleveurs canins et félins, véritables acteurs du monde agricole français.

Données clés

Auteur : [M. Julien Rancoule](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17052

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2899

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)